

Séance plénière du 28 avril 2017

25 dispositifs pour compléter la nouvelle politique culturelle de la Région Grand Est

Lors de la séance plénière du 28 avril, ont été adoptés 25 dispositifs qui organisent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle de la Région en faveur des arts vivants et visuels, des industries culturelles, de la création numérique, de la coopération culturelle transfrontalière et de la modernisation de nos musées régionaux.

Ces dispositifs sont le résultat d'une très large concertation qui dure depuis octobre 2016 avec le secteur professionnel, réunissant près de 220 acteurs culturels au sein du Conseil Consultatif de la Culture du Grand Est, organisé en 9 collèges thématiques.

La Région Grand Est a la volonté de construire ses politiques publiques en pleine concertation avec les acteurs du territoire en lien avec ses compétences. Le conseil consultatif de la culture en est un exemple des plus probants.

Structure innovante de dialogue et de concertation entre le Conseil régional et des représentants habilités du secteur culturel en région. Cette structure connaît peu d'équivalent en France. **Elle correspond à la priorité régionale accordée à un secteur culturel qui représente à l'échelle du Grand Est plus 35 000 emplois et qui contribue de manière active au développement de nos territoires, et à leur attractivité. Elle est aussi u construire ses politiques en pleine concertation avec les acteurs du territoire en lien avec ses compétences.**

Avec ces dispositifs, la Région souhaite ainsi encourager toutes les formes de création et d'innovation et en favoriser la diffusion. Elle souhaite également mieux accompagner les territoires et notamment les territoires ruraux dans leur développement culturel.

14 dispositifs sont relatifs aux arts vivants et visuels, 9 à l'économie culturelle et la création numérique, un à la coopération culturelle transfrontalière et un à la modernisation de nos musées régionaux.

- **Dans le domaine de la création, des spectacles vivants et arts visuels**, le travail de concertation avec le conseil consultatif de la culture a permis de proposer aux artistes une logique d'accompagnement pour chaque moment important de leurs parcours professionnels et de les aider dans leurs prises de risque artistique et économique.

- **Dans le domaine de l'économie culturelle et de la création numérique**, 9 dispositifs viennent compléter les six premiers adoptés fin 2016 :
 - Cinq dispositifs vont permettre de soutenir les différents **acteurs de la chaîne du livre** (éditeurs, librairies indépendantes, auteurs, salons...) afin de faciliter les projets de développement ou les changements d'échelle, la création, avec des bourses et résidences et une lecture plus accessible et attractive sur tous les habitants du Grand Est.

- La Région poursuit son partenariat avec les **centres de ressources, les festivals et les événements** qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement culturel régional dans le domaine du cinéma et du livre.
 - Une aide à la **modernisation et l'agrandissement des cinémas de moins de 9 salles** implantés en zone peu accessible et classés art et essai vient compléter la politique régionale en faveur du cinéma.
- Afin de renforcer les liens entre les acteurs de la culture et de la création avec les 4 pays frontaliers du Grand Est, le **soutien à la coopération culturelle transfrontalière** concernera tous les champs culturels.
- Afin de **soutenir l'aménagement des musées et/ou leurs équipements muséographiques**, un dispositif permet d'accompagner les établissements labellisés « musée de France » (131 dans le Grand Est en 2016). Il permettra d'accompagner les communes qui choisissent d'investir de manière importante pour la modernisation de leur musée.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36/03 88 15 68 94

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr

Les 25 nouveaux dispositifs sont :

- Soutien aux émergences – spectacle vivant
- Soutien aux émergences – arts visuels
- Aide à la diffusion régionale, nationale et internationale – spectacle vivant
- Aide à la diffusion régionale, nationale et internationale – arts visuels
- Aide aux outils de promotion – spectacle vivant et arts visuels
- Soutien à la présence des galeries d'art sur les foires et salons d'art contemporain en France et à l'étranger – arts visuels
- Soutien aux résidences artistiques et culturelles spectacle vivant
- Soutien aux résidences missions de territoire en arts visuels
- Aide lieux et projets annuels structurants en spectacle vivant
- Aide aux lieux et aux projets structurants en arts visuels
- Soutien aux festivals et manifestations d'envergure en spectacle vivant
- Soutien aux festivals et manifestations d'envergure en arts visuels
- Soutien aux initiatives artistiques et culturelles locales spectacle vivant et arts visuels
- Soutien aux réseaux et centres de ressources
- Aide au développement culturel des territoires
- Aide aux centres de ressources
- Aide aux festivals
- Aide aux investissements en faveur des salles de cinéma
- Aide à la création littéraire
- Aide à l'édition
- Aide aux librairies indépendantes
- Aide aux résidences
- Aide aux actions interprofessionnelles
- Soutien à la coopération culturelle transfrontalière
- Soutien à l'aménagement des musées et/ou d'équipements muséographique



© Région Grand Est